



Canton de SCIEZ
Arrondissement de THONON LES BAINS

COMMUNE DE BOEGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01
Mail : mairie.boege@wanadoo.fr - Site : www.boege.fr

Haute-Savoie

ARRETE N° 2021_AU_19 PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N° 4 du PLU Zone N en Ne – Lieudit «Sous Bézière »

Le Maire de Boège,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 123-19,
VU les articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2021 autorisant Madame le Maire à prescrire la modification n°4 du PLU et à en définir les modalités de la concertation,
VU la décision en date du 15 septembre 2021 de M. le président du tribunal administratif de Grenoble désignant Monsieur ECARNOT Denis en qualité de commissaire-enquêteur,
VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRETE

Article 1 -

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 4 du PLU approuvé de la commune de BOËGE pour une durée de 31 jours du mardi 2 novembre 2021 – 9 heures au jeudi 2 décembre 2021 – 12 heures.

Article 2 -

Le projet de modification n° 4 porte sur :

- Le changement de zone N en Ne de la parcelle B 943 lieudit « Sous Bézière »
- La Modification du règlement.

Article 3 -

M. ECARNOT Denis exerçant la profession de receveur régional de la direction des douanes en retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par monsieur le président du tribunal administratif.

Article 4 -

Le dossier de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de BOËGE pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 02/11/2021 au 02/12/2021. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par mail à l'adresse suivante : dgs@boege.fr.

Article 5 -

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie les :

- Mardi 2 novembre 2021 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 19 novembre 2021 de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 2 décembre 2021 de 9 heures à 12 heures.

Article 6 -

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le Maire. Le commissaire enquêteur transmettra au Maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.



Canton de SCIEZ
Arrondissement de THONON LES BAINS

COMMUNE DE BOEGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : mairie.boege@wanadoo.fr - Site : www.boege.fr

Haute-Savoie

Article 7 -

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département de Haute-Savoie et au président du tribunal administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 8 -

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié huit jours au moins avant le début de celle-ci, dans la presse locale. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de BOËGE. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête.

Fait à Boège, le 5 octobre 2021

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint, J.P. MUSARD

